

TABLEAU D'ANALYSE ET DES MESURES APPLIQUEES

Ecart (E) / Remarques relevés (R)	Références juridiques	Niveau de criticité (1 à 5)	Risque relevé	Mesures appliquées		Délais d'exécution	Eléments de preuves attendus	Commentaires
				I	P / R / S			
E1	Il n'a pas été transmis à la mission de document ou diplôme indiquant le niveau de qualification [REDACTED] pour la continuité de la fonction de direction.	Article. D312-176-5 du CASF	3	Elevé	Prescription (P)	2 mois	Document de qualification de l'interim de direction	
E2	Il n'a pas été transmis d'information concernant le SI permettant d'apprécier le respect de la protection des données à caractère nominatif.	Article L. 312-9 du CASF	3	Elevé	Prescription (P)	2 mois	Charte de respect de la RGPD	Tous documents permettant d'apprécier la protection des données
R1	La mission rappelle, que la structure doit réunir au minimum 3 fois par an le CVS tel que le prévoit le CASF	Article D.311-16 du CASF	1	Faible	Prescription (P)	2 mois	Convocations des CVS et PV de décisions des rencontres	
R2	L'établissement n'a pas transmis d'informations suffisantes permettant à la la mission de contrôle d'analyser l'évolution des effectifs, la rotation du personnel ainsi que sur les autres éléments attendus		1	Faible	Recommandation (R)	2 mois	Tableau de l'évolution des effectifs notamment	D'autres doucments sont attendus répondant à la remarque concernant les effectifs de l'établissement.
R3			1	Faible	Recommandation (R)	2 mois		